

L'enquête publique du code de l'environnement

Contexte

L'enquête publique est le cadre juridique permettant la prise en compte des intérêts du public lors d'opérations susceptibles d'affecter l'environnement. Les citoyens sont ainsi informés et formulent leur avis sur le projet. La loi Grenelle II et son décret d'application ont réformé le régime applicable. Le champ d'application et le déroulement sont modifiés. Les pouvoirs du commissaire-enquêteur sont précisés et la participation est renforcée.

L'objet de la formation est de vous transmettre les repères pour une organisation efficace et sécurisée de l'enquête publique.

Objectifs pédagogiques

Identifier le champ d'application de l'enquête publique
Analyser le déroulement de l'enquête et les moments clefs
Mesurer les devoirs du commissaire enquêteur
Déterminer vos droits et devoirs

Contenu

-Champ d'application

Les documents et opérations soumis à enquête publique
Opérations ne relevant pas du régime de l'enquête publique
Opérations dispensées d'enquête publique

-Déroulement de l'enquête

L'ouverture (autorité compétente, objet, modalités d'organisation, publicité)
Le dossier d'enquête (composition, communication, observations du public)
La clôture

-Le commissaire-enquêteur

Les modalités de désignation
La commission d'enquête
Principes d'indépendance et d'impartialité
Prérogatives du commissaire enquêteur
Rapport et conclusions du commissaire-enquêteur

-La participation du public

L'accès au dossier d'enquête publique
La communication du dossier d'enquête publique
Les observations et propositions du public

Niveau

aucun prérequis.

Durée

3 jours